



Règlement : Plage Haut Vial

Tourette du Château – samedi 2 août 2025

L'organisation : Elle est assurée par l'association Azur Concept Evènements en collaboration avec la municipalité de Tourette du Château et le soutien de l'association Mars Vénus.

Épreuve : Chacun étant libre de sa pratique et de son itinéraire, l'objectif étant de rejoindre le sommet du Mont Vial, la pratique n'est donc pas compétitive et l'organisation ne gèrera aucun parcours ni horaire ou point de départ, mais uniquement l'accès au sommet à partir de 18h.

Inscriptions : L'inscription s'effectue par internet avant le 30 juillet 2025 à 12h sur www.laverticalehautvial.com ou par mail laverticalehautvial@gmail.com.
Inscriptions limitées à 250 participants.

Tarif : Une tirelire sera à disposition pour que chacun puisse y déposer une participation libre.

Horaires : La plage sera installée et opérationnelle de 18h à 2h

Les heures à noter pour l'observation du ciel commentée sont :

20h54 : coucher du soleil

21h26 : Fin du crépuscule civil

00h07 : Coucher de Lune

Le dispositif est proposé au cœur de la période de la nuit des étoiles, et cette observation sera commentée jusqu'à 2h.

Ravitaillement : uniquement composé de produits locaux, ou transformés localement.

Solide : Charcuterie, fromage, pain, pizzas, pissaladières, différentes toasts, fruits de saison...

Liquide : à la tireuse, ou au cubis : produits locaux : limonade, jus de pomme, bière, eau plate, pétillante

Équipement :

L'organisation met à disposition 50 transats

Le participant veillera à porter une tenue adaptée à la pratique sportive choisie, à être équipé d'une lampe frontale pour la partie nocturne, d'un antivol pour les cyclistes, d'une éco-cup pour profiter des boissons servies.

Météo : En cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit d'annuler pour raison de sécurité, notamment en cas d'orage. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Sécurité : L'accès en véhicule au sommet sera réservé aux véhicules de l'organisation, des ayants droits, des forces de l'ordre et des secours.

Sur le sommet, un balisage sera effectué afin d'établir des zones d'évolution en sécurité, chaque participant s'engage à respecter ce balisage.

Hébergement : Une aire de bivouac sera proposée à proximité du sommet, elle sera accessible gratuitement, chacun est responsable de son équipement pour le bivouac (tapis de sol, sac de couchage, tente, hamac...)

Retour : un service de navettes sera mis en place par l'organisation pour regagner à partir de 22h, les villages de Toudon, Tourette du Château, Revest-les-Roches. Afin de l'organiser au mieux, il conviendra de préciser ce besoin dès l'inscription.

Conditions générales : Le simple fait de s'inscrire à cet évènement entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le participant à se soumettre aux règles spécifiques de l'organisation, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après la manifestation découlant du non-respect de ce règlement.

Assurance : les organisateurs ont souscrit un contrat de responsabilité civile. Les pratiquants participent à ce rassemblement sous leur responsabilité. Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs quel que soit le dommage éventuel subi. Il est recommandé aux pratiquants de souscrire une assurance individuelle accident.

Droit à l'image : Lors de son engagement pour la Plage Haut Vial, chaque inscrit autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'autorise expressément Azur Concept Evènements et la commune de Tourette du Château à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'évènement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion sur tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier.

CNIL : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Liberté – Conseil général des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.

Déroulé de la journée :

Samedi :

18h : ouverture officielle de la Plage Haut Vial, accès au buffet

20h54 : coucher de soleil

21h26 : fin du crépuscule civil

22h00 à 2h : navettes de retour pour les villages de Tourette du Château, Toudon, Revest-les-Roches

00h07 : coucher de lune

Toute la nuit : observation des étoiles filantes